



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
4 AVRIL 2024 à 19 HEURES**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. MALAISE M. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. DE NITTO J. GARCIA M. VALLAT S. MARQUES E. SERRE B. PUECH S.

Étaient absents : PEYSSON S. MARTINEZ E. FOUREAU J. DECOBERT V. LAUS F. JULIEN E. DURAND M-L. SEVERAC J-M.

Procurations : DECOBERT V. à MORGO C.
FOUREAU J. à DANTAN D.
MARTINEZ E. à MOUNERON C.
PEYSSON S. à GRANIER S.

Secrétaire de séance : DAUTHERIBES M-L.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/03/2024 – Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Délégation du Conseil Municipal au maire (art L2122-22)
- 3- Autorisation signature – contrat de prestation de service - THAU INFO
- 4- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023
- 5- Affectation des résultats 2023
- 6- Vote des taux d'imposition 2024
- 7- Vote du budget primitif 2024
- 8- Loi d'accélération des énergies renouvelables
- 9- Demande de subvention exceptionnelle pour projet pédagogique – Ecole élémentaire
- 10- Acquisition/Vente SCI LOANE - Projet parking Baloussieyre

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/03/2024 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Madame DAUTHERIBES Marie-Louise a été désignée en tant que secrétaire de séance.

2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Pas de nouvelle décision.

3 - AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE - THAU INFO

Le conseil municipal décide de signer un contrat de prestation de services avec la société Pygmasoft, éditeur de Thau Info, pour une durée d'1 an. Le coût de cette prestation s'élève à 1 500 € HT.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté L'UNANIMITÉ



4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté L'UNANIMITÉ

5 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Le Conseil Municipal affecte le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget de la ville de Villeveyrac au budget primitif 2024.

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté L'UNANIMITÉ

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal fixe pour 2024 les taux d'impositions des taxes locales comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti à 47,24 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 89,78 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 19,77 %

Le Conseil Municipal décide de voter ces taux.

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté L'UNANIMITÉ

7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2024 de la commune de Villeveyrac tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	4 286 147,00	3 378 242,16	7 664 389,16
Recettes	4 286 147,00	3 378 242,16	7 664 389,16

Rapporteur : Monsieur Fabien GUIRAO – adopté L'UNANIMITÉ

8 - LOI D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal valide le projet de recensement et sa cartographie associée définissant les zones d'accélération potentielle pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables.

Rapporteur : Monsieur Alain RUBIO – adopté L'UNANIMITÉ

9 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR PROJET PÉDAGOGIQUE - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention à l'école élémentaire Ferdinand Buisson, à hauteur de 17.77 € par élève soit un montant de 800 € pour le projet pédagogique sur le thème de la préhistoire.

10 - ACQUISITION/VENTE SCI LOANE - PROJET PARKING BALOUSSIEYRE

Le Conseil Municipal accepte la VENTE/ACHAT à la SCI LOANE comme défini dans la délibération 2024/022.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – adopté L'UNANIMITÉ

Plus de questions à l'ordre du jour.
La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO